

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

04. Décision modificative n°1 – BA Cinéma

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La décision modificative n°1 du BA cinéma a pour objectif d'intégrer l'augmentation relative au coût de l'énergie (électricité) et l'évolution du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022.

Concernant l'évolution du coût de l'électricité, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a requalifié la puissance sur la segmentation des compteurs. Le bâtiment du cinéma théâtre est impacté par cette évolution (passage du segment C3 sur un segment C2). Cette modification a entraîné un changement de lot dans le cadre du marché du SDEC énergie. Les points de livraison se retrouvant dans cette situation n'ont pas pu intégrer le marché subséquent 2 du SDEC avec les tarifs négociés pour cause de dépassement de flexibilité. Devant l'urgence de la situation et la volonté de garantir la continuité de fourniture, le SDEC a prolongé par avenant le marché subséquent 1 avec le fournisseur initial Total Direct Energie. Toutefois, les tarifs arrêtés sur le marché de l'énergie en décembre 2021, période de commencement de la crise énergétique, présentent une augmentation de 400% par rapport aux anciens tarifs constatés pour ce point de livraison.

Par ailleurs, les crédits sur le chapitre 012 (charges de personnel) ont été réajustés au regard de l'évolution de 3,5% du point d'indice.



Charges de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2022	DM 1
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	33 500,00	102 500,00
	6135	LOCATIONS MOBILIERES	105 000,00	10 000,00
	6156	MAINTENANCE	12 000,00	1 000,00
	6161	MULTIRISQUES	1 000,00	-1 000,00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 500,00	1 500,00
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 000,00	-200,00
	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,00	800,00
		Total 011		114 600,00
012	64111	Rémunération Ppale personnel titulaire	110 780,00	14 300,00
	64131	Rémunération Ppale personnel contractuels	6 570,00	8 000,00
		Total 012		22 300,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	500,00	-200,00
	65888	AUTRES	1 200,00	-200,00
		Total 65		-400,00
		Total charges fonctionnement		136 500,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2022	DM 1
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	0,00	8 800,00
	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	0,00	500,00
	6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	5 000,00	-2 000,00
		Total 013		7 300,00
74	74741	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	210 974,00	99 053,00
	7478	AUTRES ORGANISMES	0,00	33 777,00
		Total 74		132 830,00
75	757	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS	0,00	1 370,00
	7588	AUTRES	12 000,00	-5 000,00
		Total 75		-3 630,00
		Total recettes de fonctionnement		136 500,00

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 7 Septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Dimitri RENAULT

Marc ANDREU SABATER

014-200060176-20221003-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/04 du 26 septembre 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/04 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/04 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.